



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2025 - 10

**CONVENTION D'ANIMATION
DANS LE CADRE D'UNE ACTION CULTURELLE
A LA BIBLIOTHEQUE « PATRICK DEFRANCO »
DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin de la mise en place d'une animation culturelle à la Bibliothèque « Patrick DEFRANCO »,

CONSIDERANT la proposition de l'association « DROIT DE CITE »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention d'animation avec l'association « DROIT DE CITE » sise 32, rue de l'Abbé – 62160 AIX-NOULETTE, pour la mise en place d'une action culturelle qui se déroulera de la manière suivante :

- 1 atelier « Création d'un système solaire à l'encre » avec Sandro JIRO qui aura lieu le vendredi 14 février 2025 à partir de 14h30,
- 1 atelier « Portraits imaginaires » avec Pauline DUEZ qui aura lieu le samedi 15 février 2025 à partir de 10h00.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 420,70 € TTC.

Article 3 : La convention prend effet à compter de sa date de signature, soit le 29 janvier 2025.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 29 janvier 2025

Pour le Maire, l'Adjoint délégué Monsieur Tony FRA



Le Maire,

